



Assemblée des délégués du 25 novembre 2020

Message relatif à un crédit complémentaire de Fr. 328'000.- pour la réalisation du Plan Directeur Régional de la Veveyse

Préambule :

Lors de l'assemblée constitutive de notre association le 21 novembre 2019, les délégués ont accepté un crédit d'investissement initial de CHF 50'000.00 pour le financement de la première étape de l'élaboration du Plan Directeur Régional de la Veveyse. Il était entendu qu'un crédit complémentaire serait présenté après la rentrée des soumissions permettant de désigner le bureau d'urbaniste.

C'est aujourd'hui chose faite et nous pouvons présenter ci-dessous le plan de financement comprenant le mandat d'urbaniste pour la réalisation du PDR. Les chiffres présentés sont fiables. Seuls les coûts des spécialistes pourraient encore varier et devoir s'adapter à la complexité des sujets à traiter.

Coûts estimatifs pour l'établissement d'un Plan Directeur Régional	
▪ Honoraires du BAMO pour les travaux préliminaires et l'appel d'offres le programme d'études l'accompagnement Bdo Syzact ./. le financement de la RGV pour le Syzact <u>Assistance et accompagnement du MO</u>	Fr. 24'000.00 Fr. 24'000.00 Fr. 11'000.00 Fr. - 6'000.00 <u>Fr. 25'000.00</u>
Total :	Fr. 78'000.00
▪ Frais des organes COFIL, administration, commissions, etc.	Fr. 25'000.00
▪ Honoraires de l'urbaniste adjudicataire	Fr. 250'000.00
▪ Etudes complémentaires et prestations de spécialistes	Fr. 25'000.00
Total général :	Fr. 378'000.-
Crédit initial voté en 2019	Fr. 50'000.00
Crédit complémentaire arrondi :	Fr. 328'000.00

Incidences financières sur les charges de fonctionnement de l'association après consolidation :	
▪ Amortissement (15 ans)	Fr. 25'200
▪ Intérêt 1.50 %	Fr. 5'700

Demande de crédit :

Sur recommandation du COFIL, la Conférence des Syndics sollicite un crédit complémentaire de **Fr. 328'000.00** pour couvrir les coûts jusqu'à la réalisation finale du PDRég Veveyse.

Assemblée des délégués du 21 novembre 2019

Message relatif à un crédit de Fr. 50'000.- pour la réalisation du Plan Directeur Régional de la Veveyse

Préambule :

Devenu obligatoire par la modification de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions, le plan directeur régional « PDRég » est aujourd'hui le projet prioritaire de l'ACV. Le délai de réalisation est fixé au 30 avril 2022. Diriger un projet de cette envergure implique l'engagement de moyens importants et l'élaboration d'une planification détaillée. Par anticipation, la Conférence des Syndics a mis sur pied un comité de pilotage (COPIL PDRég) qui s'est déjà réuni à plusieurs reprises cet automne. Ces informations vous ont été transmises par vos exécutifs.

La conduite efficace du projet nécessite de mettre en place rapidement les procédures de marchés publics. Il s'agit de la première étape avant l'adjudication d'un mandat plus étendu à l'urbaniste retenu. Parmi les entreprises actives dans le canton, le COPIL a établi des contacts avec le bureau URBASOL à Givisiez auquel il souhaite attribuer la fonction de **Bureau d'Assistance au Maître d'Ouvrage (BAMO)**. En annexe, vous trouverez une copie de leur offre pour la mise en soumission et l'accompagnement. Ci-dessous, nous présentons un récapitulatif des coûts du PDRég en précisant qu'il s'agit bien d'une estimation :

Coûts estimatifs pour l'établissement d'un Plan Directeur Régional	
▪ Honoraires du BAMO pour l'établissement du cahier des charges, la mise en soumission, la conduite de l'adjudication	Fr. 25'000.-
▪ Frais des organes COPIL, administration, commissions, etc.	Fr. 25'000.-
▪ Honoraires d'urbaniste pour l'accompagnement du MO	Fr. 25'000.-
▪ Honoraires de l'urbaniste adjudicataire	Fr. 180'000.-
▪ Etudes complémentaires et prestations de spécialistes	Fr. 25'000.-
Total :	Fr. 280'000.-

Demande de crédit :

Sur recommandation du COPIL, la Conférence des Syndics sollicite un crédit de **Fr. 50'000.00** pour couvrir les coûts de la première étape. Cette somme serait utilisée ainsi :

- Fr. 25'000.- pour les honoraires du BAMO ;
- Fr. 5'000.- pour le traitement du COPIL et
- Fr. 20'000.- pour le premier acompte à l'urbaniste.

Lors de l'assemblée des délégués du printemps 2020, une demande de crédit supplémentaire sera présentée à l'ACV pour financer la totalité de l'investissement restant. A ce moment-là, nous serons en possession de chiffres beaucoup plus fiables.

Annexe : offre du bureau Urbasol SA

[FIN]